

REUNION DU 6 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le six octobre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. DESLANDES Jean-Louis, Maire Adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal le : Le 29 septembre 2017

Présents : M. DESLANDES, Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX Clément, Mme ALLARD, M. BOURGEOU, Mme PLANCHENAU, M. FREULON, Mme BRUNET, Mme PITON, M. LETHIELLEUX Jean-Michel.

Absents excusés : M. BARBOT Henri, M. BARBOT Pierrick

Secrétaire de séance : Mme PLANCHENAU Myriam

A- COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU

1. PARTICIPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS

Madame BRUNET Conseillère Municipale donne un compte rendu de la réunion de la Commission « Lecture publique –culture »

Madame PITON Conseillère Municipale donne un compte rendu de la réunion de la Commission «Action sociale»

Madame FOUCHER Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion de la Commission «Tourisme »

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion de la Commission «Voirie »

2. CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion du 21 septembre

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion du 21 septembre et invite le Conseil à délibérer :

* **COMPETENCE EAU POTABLE Périmètre et adhésion à un syndicat**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la création au 1^{er} janvier 2018 du syndicat d'alimentation en eau potable compétent sur le territoire des Communautés de Communes Anjou Bleu Communauté, Vallées du Haut Anjou, Loir et Sarthe, Loire Layon Aubance, la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou doit réformer ses statuts afin de rendre possible son adhésion au futur syndicat

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou sollicite l'accord des Communes membres pour adhérer au futur syndicat d'eau potable en cours de création

ENTENDU l'exposé de M. Dominique FOULONNEAU, rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE : par 1 voix contre, 3 Abstentions et 7 voix pour.

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

- De transférer la compétence eau potable à la Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou ;

- De donner son accord à la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou pour adhérer au futur syndicat d'eau potable en cours de création

- D'autoriser M le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

* **TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES**

CONSIDÉRANT que les communes exercent actuellement des compétences en matière d'assainissement collectif et d'eaux pluviales, et que la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou exerce la compétence assainissement non collectif ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi NOTRe du 7 août 2015 la compétence « assainissement » n'est plus sécable entre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif à compter du 01/01/2018, que Communauté de Communes des Vallée du Haut Anjou devra exercer cette compétence dans son intégralité à compter de cette date sauf à restituer la compétence assainissement non collectif à ses communes membres avant cette date et que, dans tous les cas, la compétence « assainissement » sera transférée dans son intégralité à la CCVHA au 1^{er} janvier 2018.

ENTENDU l'exposé de M. Dominique FOULONNEAU, rapporteur.

APRES EN AVOIR DELIBERE : par 2 Abstentions et 9 voix pour.

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

- *De donner son accord pour transférer à la CCVHA la compétence assainissement collectif et eaux pluviales à la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou ;*
- *D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

*** TRANSFERT DE COMPETENCE GEMAPI Bassin versant de l'Erdre**

Afin de rationaliser la gouvernance du syndicat du bassin de l'Oudon et d'éviter une adhésion cumulée des communes et de leurs E.P.C.I..

Il est proposé de transférer la compétence facultative uniquement sur le bassin versant de l'Erdre :

- *animation et concertation dans le domaine de la gestion de l'eau*

VU la délibération de la Communauté de Communes des Vallée du Haut Anjou (CCVHA) en date du 21 septembre 2017 ;

ENTENDU l'exposé de M. DESLANDES, rapporteur.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- *d'approuver le principe du transfert de la compétence « Animation et concertation dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erdre » à la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral actant le transfert de la compétence ;*

- *d'acter que les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou sont modifiés*

- *d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

*** TRANSFERT DE COMPETENCE GEMAPI Bassin versant de l'Oudon**

VU la délibération de la Communauté de Communes des Vallée du Haut Anjou (CCVHA) en date du 21 septembre 2017 ;

ENTENDU l'exposé de M. DESLANDES, rapporteur.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- *d'approuver le principe du transfert de ces trois compétences à la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral actant le transfert de la compétence.*

- *d'acter que les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou sont modifiés*

- *d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

*** RAPPORT DE LA CLETC**

Le sujet est reporté à la réunion du 3 novembre

*** RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCVA exercice 2016**

Le sujet est reporté à la réunion du 3 novembre

B- COMMUNE

RETOUR SUR LE SEMINAIRE DE MI-MANDAT

En l'absence de M. le Maire, le sujet est reporté

COMMISSIONS :

VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ET TOURISME

a) Grignotage associatif le 8 octobre ?

Madame PITON Conseillère Municipale informe le Conseil que le grignotage associatif prévu initialement le 8 octobre est annulé faute de participants. Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion avec les Associations.

VIVRE ENSEMBLE LA SOLIDARITE L'INTERGENERATIONNEL ET LA COMMUNICATION

a) Service civique

Monsieur LETHIELLEUX Maire Adjoint, informe le Conseil qu'il n'y a toujours pas de candidat pour l'embauche qui était prévue au 1^{er} novembre.

b) Dispositif argent de poche

Monsieur LETHIELLEUX Maire Adjoint, rappelle au Conseil qu'il est organisé 2 sessions par an, une aux Vacances de Printemps et une aux Vacances d'automne, pour deux jeunes.

PATRIMOINE ROUTIER ET ENVIRONNEMENT

a) Cheminement piéton entre Juvardeil et la Gare d'Etriché.

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint, présente au Conseil l'idée émise par les élus de Châteauneuf-sur-Sarthe, de créer un cheminement piéton entre Juvardeil et la Gare d'Etriché. . Le Conseil rejette l'idée.

PATRIMOINE BATI ET URBANISME

a) Risque argile

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint, informe le Conseil que la Mairie va déposer une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Il précise qu'au moins deux maisons seraient touchées par des mouvements différentiels consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols.

C.C.A.S.

a) Repas des Aînés du 4 octobre

Madame PITON Marylaine Membre du C.C.A.S. présente au Conseil le bilan du repas.

DELIBERATIONS :

1. PERCEPTEUR Indemnité de Conseil année 2017 : 472,65 €

Le Conseil décide d'attribuer à Madame BIRE Valérie Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 979.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

2. AGENT D'ANIMATION (GARDERIE - TAP)

200 000 contrats aidés seront maintenus en 2018, ils seront ciblés sur quatre secteurs: l'accompagnement des élèves handicapés, l'urgence sanitaire et sociale, l'Outre-mer et les communes rurales en difficultés.

Ne sachant pas aujourd'hui, si la Collectivité pourra bénéficier de ces contrats aidés, le Conseil décide de signer avec SOLIPASS un contrat de mise à disposition d'un salarié jusqu'aux vacances de février 2018.

3. SIEML Fonds concours dépannage EP sept 2016 à août 2017

Le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP170-17-25	JUVARDEIL	439,85€	75%	329,89 €	17 05 2017

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017
- montant de la dépense 439,85 euros TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEMML 329,89 euros TTC.

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers.

INFORMATIONS :

LA BIBLIOTHEQUE SOLLICITE 1h DE MENAGE / MOIS

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge une heure de ménage à la bibliothèque à compter du mois de novembre prochain.

SIEMML Déclaration Préalable Travaux Extension souterraine

M. FOULONNEAU Maire Adjoint, informe le Conseil que le SIEMML soumet à l'approbation du Conseil le projet d'extension haute tension pour alimenter le PN 17 « La Friandière ».

Le Conseil n'émet aucune observation.

SCIC Maine-et-Loire Bois Energie Réunion du Comité Consultatif le 12 octobre à Angers

QUESTIONS DIVERSES :

MISE EN NOM DU ROND-POINT

Samedi 11 novembre 2017 : Cérémonie Commémorative suivie de la Mise en nom du Rond-point, le rendez-vous est fixé à 11h Place de la Mairie. Seront invités : les 3 enfants de Jacques LUSSEYRAN, Pascal LUSSEYRAN, Mme WEYGAND Zina, M. GARCIN Jérôme, M. JENFFER Eric, les membres du C.C.A.S., l'Ecole, les Présidents des Associations, les anciens Maires et le Conseil Municipal.

REUNION CHAMBRE D'AGRICULTURE

M. BOURGEAU Philippe Conseiller Municipal, donne un compte rendu de la réunion du 28 septembre dernier, concernant la transmission des exploitations.